

Le trois juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - EL HARMOUCHI - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - RIGONDEAUD - REGRENIL - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. BURLIER à M. PÈBRE

M. BANIZETTE à M. GERGAUD

Mme SÉDANO-GRELLETY à Mme DANÈDE

M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FOUCAUD

Membres en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Date de convocation : 27/06/2023

DÉLIBÉRATION 2023-07-31 – MISE À BAIL PROFESSIONNEL DU LOCAL SIS 195 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS (SCM) DU CABINET DE LA MAISON D'ARDOISE, LE PÔLE DE SANTÉ SPANIACIEN DU CABINET DE LA MAISON D'ARDOISE ET LA VILLE DE L'ISLE D'ESPAGNAC

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis les locaux suite au déplacement de l'école maternelle Chaumontet sur le site Le Cormier. Depuis la rentrée scolaire 2022, ces bâtiments devenus vacants font l'objet d'une réflexion et vont accueillir de nouveaux projets, dont une annexe du cabinet médical.

Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 février 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité sur le principe de désaffectation et de déclassement de ces locaux.

Conformément aux dispositions de la procédure de désaffectation de locaux scolaires, et par courrier en date du 31 mars 2023, Madame la Préfète a émis un avis favorable.

VU la délibération 2023-07-30 du 3 juillet 2023 portant désaffectation totale, changement d'affectation suivis du déclassement partiel du domaine public de l'ensemble immobilier « Chaumontet » situé au 193 et 195 avenue de la République.

Monsieur le Maire rappelle que sur cette nouvelle opération immobilière, la commune a porté le projet d'accueillir des professions médicales. À cet effet, la commune souhaite conclure un bail professionnel avec la Société Civile de Moyens (SCM) du cabinet de la maison d'ardoise, représentée par Madame Hélène FLEURAUD, Médecin généraliste, et le Pôle de Santé Spaniacien du cabinet de la maison d'ardoise, représenté par Monsieur Julien BRACHETTI, Médecin généraliste.

Est annexé à la présente, le projet de bail pour lequel les preneurs ont donné leur accord sur le prix et sa durée, point principaux du bail.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE L'AUTORISER** à signer le bail professionnel au profit de la Société Civile de Moyens (SCM) du cabinet de la maison d'ardoise, représentée par Madame Hélène FLEURAUD, Médecin généraliste, et le Pôle de Santé Spaniacien du cabinet de la maison d'ardoise, représenté par Monsieur Julien BRACHETTI, Médecin généraliste, preneurs du bail, ou toute personne morale s'y substituant et tout document se rapportant à ce dossier.

- **DE DIRE** que le bail porte sur le local sis 195 avenue de la République pour une surface totale de 149 m².

- **DE DIRE** que le loyer annuel est de 16 092,00 € mensualisé à 1 341,00 € hors charges.

- **DE DIRE** que la durée du bail est fixée à six années maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 4 juillet 2023
Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20230703-2023_07_31-DE
Reçu le 10/07/2023

